

Association :
L'antre de la bienveillance
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :
34000 Montpellier

CHARTRE, VALEURS ET BONNES PRATIQUES

Cette charte :

- décrit les objectifs de l'association
- établit des valeurs auxquels les membres doivent adhérer
- énonce différentes règles que les membres s'engagent à respecter

Elle a pour but d'être un fil conducteur tout au long de la vie de l'association.

1. Objectif de l'association :

L'association a pour objectif de créer des services digitaux à but non lucratif. Direct Assemblée est le premier projet de l'association. Il a pour objectif de faciliter l'accès à la vie politique française et en particulier à celle de l'Assemblée Nationale de manière totalement impartiale.

2. Engagement de l'association :

Ni l'association, ni ses membres ne sont engagés dans la vie politique française. Ni l'association, ni ses membres, ne sont influencés par aucune force, qu'elle soit politique, administrative, médiatique, économique ou religieuse.

L'association et ses membres sont complètement indépendants et ont vocation à le rester.

L'association s'engage à ne falsifier aucune information véhiculée et à rester factuel.

3. Valeurs de l'association :

L'association et ses membres adhèrent aux valeurs suivantes :

- Impartialité
- Bienveillance
- Plaisir
- Bénévolat

Pour le développement de ses produits, l'association et ses membres adhèrent aux valeurs Agile :

- Individus et interactions plutôt que processus et outils
- Fonctionnalités opérationnelles plutôt que documentation exhaustive
- Collaboration avec les personnes plutôt que la contractualisation des relations
- Acceptation du changement plutôt que la conformité aux plans

4. Gestion de la trésorerie :

- Validation des opérations bancaires et des dépenses

Toute opération ou dépense de l'association doit être validée en amont par le Bureau. Chaque facture est mise à disposition dans l'espace de stockage de l'association. Une ligne est immédiatement créée dans le fichier comptable. Une note de frais doit être remplie pour chaque dépense et validée par le trésorier avant remboursement.

- Droits sur le compte bancaire

Le trésorier, le président et le secrétaire ont les droits d'accès au compte bancaire de l'association. Ils peuvent également effectuer des opérations.

- Financement des activités

Les activités de l'association comportent des coûts. L'association peut récolter des fonds via des dons spontanés ou via des plateformes de financement participatif. L'association ne participera à aucune régie de publicité quelle qu'elle soit.

5. Charte de bonnes pratiques générales :

- Respect

Les membres de l'association s'engagent à se respecter les uns les autres. Tout propos et toute attitude irrespectueuse envers quelqu'un, notamment en fonction de son appartenance religieuse, ses capacités physiques ou psychologiques, sa classe sociale, son orientation sexuelle, sa race ou son sexe ne seront en aucun cas tolérés.

- Communication

Les membres de l'association communiquent de façon non violente, avec politesse, cordialité et bienveillance. Le moindre malentendu, désaccord ou incompréhension doit être exprimé et désamorcé au plus vite, de vive voix, afin d'éviter d'entrer dans des situations conflictuelles. Pour ce faire, les membres s'engagent à être disponible pour débattre.

- Fonctionnement "egoless"

Les égos sont laissés de côté dans les discussions, prises de décision ainsi que dans les phases de développement afin de laisser entièrement place aux objectifs et aux valeurs de l'association.

- Décisions par consensus

Les décisions de l'association sont prises selon un mode consensuel laissant place à l'expression et à la prise en compte des différentes opinions.

- Amélioration continue

L'association, son organisation, ses techniques évoluent via une démarche d'amélioration continue applicable à tous les niveaux, y compris à cette charte.

- Investissement

Les membres de l'association s'engagent à fournir toute leur bonne volonté pour s'investir et être présents dans la vie de l'association et de ses services. En cas de difficulté de satisfaction de cet investissement, les membres s'engagent à communiquer clairement quant à leur distance ou retrait temporaire ou définitif.

- Stockage de documents

L'association dispose d'un espace de stockage. Les documents de l'association, procès verbaux, documents de gestion comptable y sont stockés. Chaque projet de l'association dispose également d'un répertoire où sont stockés les documentations techniques et fonctionnelles rédigées.

- Désintéret financier

Les applications développées sont mises à disposition gratuitement et sans aucune publicité. Elles ne doivent en aucun cas être à but lucratif.

Les membres de l'association sont bénévoles. En aucun cas les membres ne doivent chercher une quelconque rémunération par un moyen qui impliquerait l'association ou les moyens qu'elle fournis.

- Propriété

Les différents comptes et abonnements (Google, Apple, Bitbucket, etc) appartiennent à l'association.

Les idées développées sont propriétés de l'association.

- Open source

L'ensemble du code du seul projet de l'association à ce jour, Direct Assemblée, est open-source et accessible sur Github (<https://github.com/direct-assemblée>)

6. Charte de bonnes pratiques de développement :

- Qualité et egoless programming

Les développeurs de l'association produisent du code de qualité, en gardant à l'esprit la maintenabilité et la testabilité.

- Stratégie orientée MVP (Minimum Viable Product)

Les produits développés ont vocation à évoluer. Afin de pouvoir assurer plusieurs mises à jour par an, l'association adopte une stratégie orientée MVP en visant à faire des petites mises à jour en priorisant d'abord celles à haute valeur ajoutée.

- Approche orientée utilisateur

Les besoins, les attentes et les caractéristiques propres des utilisateurs finaux sont pris en compte à chaque étape du processus de développement des produits.